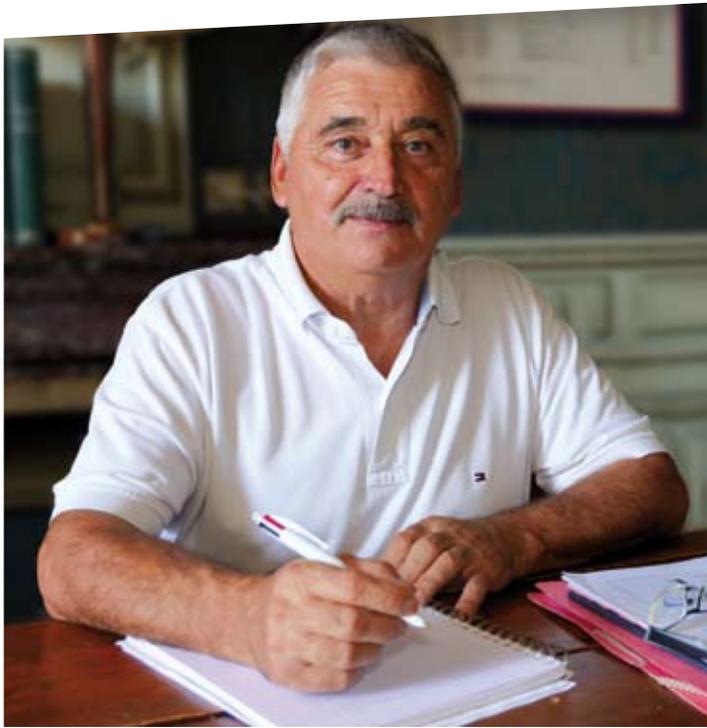


LA GAZETTE

GAZETTE N°1 / AOUT 2020 LETTRE D'INFORMATION



Crédit Photo : Romaric PETIT

LE MOT DU MAIRE

Chères Moidillardes, chers Moidillards,
C'est avec une grande émotion et en mesurant toutes les responsabilités qui incombent à la nouvelle municipalité que je vous adresse cette lettre.

Tout d'abord, ma première pensée va à tous ceux qui ont été touchés par la maladie et à tous ceux qui se sont dévoués pour la combattre.

Ensuite toute mon équipe et moi-même tenons à remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien sans oublier pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Merci à tous nos concitoyens qui ont participé massivement (58,06%) à ce vote important pour l'avenir de leur commune.

Après avoir pris la mesure de l'immense tâche qui nous attend pour gérer notre collectivité, j'ai souhaité consolider ma perception de l'état des finances de la collectivité dès ma prise de fonction de Maire. En effet, ayant pressenti l'année dernière, des difficultés financières, je n'avais déjà pas voté le budget de la majorité en place. Comme vous pouvez l'imaginer, le budget est un sujet primordial dans la vie d'une commune et ce sujet impacte « de fait » tous les autres sujets comme la vie du village, les projets futurs, la qualité de vie et le service public rendu à nos administrés.

Certes, nous étions préparés, mon équipe et moi-même, à composer avec une situation financière peu reluisante et c'est dans cette optique et non sans réflexion que j'ai constitué la liste électorale que vous avez élu, en y intégrant des personnes motivées et compétentes qui seraient à même d'animer le village, quoi qu'il advienne.

Afin d'avoir une idée précise de notre situation financière, j'ai donc sollicité différentes personnes, des conseils, des rendez-vous en trésorerie et même en Sous-Préfecture. Malheureusement, la réalité qui s'impose à nous est encore plus criante au vu de ces investigations.

La commune est déjà sous surveillance de la Direction des finances publiques de Grenoble depuis 2 ans et cette information n'a pas été dévoilée lors de la précédente mandature. Moidieu-Détourbe est sous l'œil attentif de l'Etat car sa gestion financière a alerté. Sa capacité de désendettement est de 42 ans en 2018 alors que la moyenne pour une commune de cette strate est de 5 à 7 ans. Pour revenir dans cette moyenne, cela nous imposera d'ici 2036 d'absorber cet endettement.

Il m'est impossible de laisser croire à nos concitoyens que les excédents des années antérieures reflètent la réalité d'une collectivité qui dispose d'une situation financière saine. Ce serait mentir aux contribuables de la commune ! En fait, les excédents ne sont suffisants que pour subsister « peut-être 2 ans » avant que le scandale financier n'apparaisse.

Trop peu de personnes sont aptes à décrypter un bilan financier communal à travers un jeu d'écriture subtil. Il est si facile de présenter des comptes faisant apparaître un « excédant », reporté d'année en année. Cela rassure la population sur des finances supposées « saines ». Mais la réalité est beaucoup plus complexe. A ce jour, après un emprunt de 3 millions d'euros en 2016, la dette est plus importante que notre capacité à dégager de l'excédent pour la couvrir.

L'une des demandes récurrentes des administrés durant la période électorale était le « besoin d'informations ». Moi-même, élu de l'opposition pendant 3 ans, je peinais à

Suite >>



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

obtenir des détails sur les finances, transmises au compte-gouttes. Il est inutile de s'appesantir sur « l'avant » et il est grand temps d'ouvrir une ère nouvelle de dialogue et de transparence.

Mais pour savoir où l'on va pour ces 6 années à venir, il fallait d'abord savoir d'où l'on part. La santé financière actuelle est celle d'un scénario catastrophe et ce n'est pas une mauvaise fiction mais belle et bien la réalité. Nous en prenons acte.

Cet état budgétaire ne représente pas la politique communale que nous souhaitons mener, mais je sais pertinemment que notre équipe ne pourra s'y soustraire.

C'est pourquoi, mon équipe et moi-même n'avons pas voté le budget primitif 2020 de la commune lors du conseil municipal du 9 juillet 2020.

Des investissements trop conséquents, avec une dette jusqu'à 2036, laissent présager des années inquiétantes pour l'avenir de notre commune.

une grenouille qui a voulu se faire plus grosse que le bœuf

Nous allons mettre en place une communication simple et compréhensible pour que chacun puisse disposer du même niveau d'information concernant la situation financière de Moidieu-Détourbe.

La dépense des deniers publics c'est la dépense des impôts que vous payez.

Nous déploierons mon équipe et moi-même toute l'énergie nécessaire pour nous battre contre cette situation, traquer des économies et chercher des subventions, etc.

Malheureusement, la gestion de ces 4 dernières années dont je ne suis pas certain que beaucoup d'élus de l'ancienne équipe -y compris l'ancien Maire- n'aient conscience, sera

lourde de conséquences pour l'ensemble des contribuables que nous sommes, vous comme nous ! Et même si les intentions étaient bonnes, « Moidieu-Détourbe est une grenouille qui a voulu se faire plus grosse que le bœuf ». C'est l'image qui traduit le mieux l'état de la santé financière de notre village.

Je reste persuadé que de ce triste moment naîtra une saine et nouvelle dynamique. Pour tout vous dire, elle a même déjà commencé. En touchant le fond, nous ne pouvons que rebondir.

Bon nombre de nos concitoyens sont prêts à redonner vie à notre commune et les bonnes volontés ne manquent déjà pas, comme par un exemple la remise en herbe du centre-village, faites par un agriculteur qui a donné bénévolement de son temps et la mise à disposition de son matériel. Les graines de semence utilisées étaient stockées au fond du local technique depuis beaucoup trop longtemps et n'ont réellement rien coûté. C'est dans cet esprit que l'avenir doit se réinventer et je remercie encore toutes ces bonnes volontés pour leur participation.

La maquette de ce document a été réalisée par Gilles Rozier, conseiller municipal et Romaric Petit, délégué à la Communication. Je les remercie tous les deux pour leur investissement personnel et la qualité de leur travail.

Dans la même veine, dès fin décembre, vous découvrirez un nouveau bulletin municipal, dans une version « magazine », réalisé par des agents communaux et des élus impliqués. Malgré une situation inédite dans toute l'histoire de notre commune, soyez assurés de mon engagement sans faille, pour notre village et ses habitants.

Je vous souhaite à chacun de bons congés en respectant les mesures barrières, ainsi qu'une excellente rentrée des associations.

Respectueusement dévoué,

Christian PETREQUIN - Maire de Moidieu-Détourbe

LA GAZETTE
LETTRE D'INFORMATION

Directeur de publication : Christian PETREQUIN

Rédaction : Mairie de Moidieu-Détourbe

Chef de Projet, maquettiste : Gilles ROZIER

Suivi administratif, informations, relecture :

Catherine BENEDETTO, Florence NAUDY

Coordination :

Romaric PETIT / romaric.petit@moidieu-detourbe.fr

Impression : Imprimerie PrintOclock

Tirage à 1000 exemplaires

Pour toute correspondance ou envoi d'information :

Mairie de Moidieu-Détourbe

Distribution : Mairie de Moidieu-Détourbe (par les élus)

Crédit Photo : IMAGE GAZETTE : Romaric PETIT

Image par Robert Armstrong de Pixabay



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

La Mairie de Moidieu-Détourbe

Tél. : 04 74 58 13 04 – **Fax :** 04 74 58 16 84

E mail : contact@moidieu-detourbe.fr

Site internet : www.moidieu-detourbe.fr/

Accueil téléphonique : le matin

Ouverture au public :

Mardi au jeudi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 10h00-12h00 et de 15h00-18h00

Agence Postale

Tél. : 04 74 58 13 99

Ouverture :

Mardi au samedi de 9h00 à 12h00

Mardi de 14h00 à 17h00

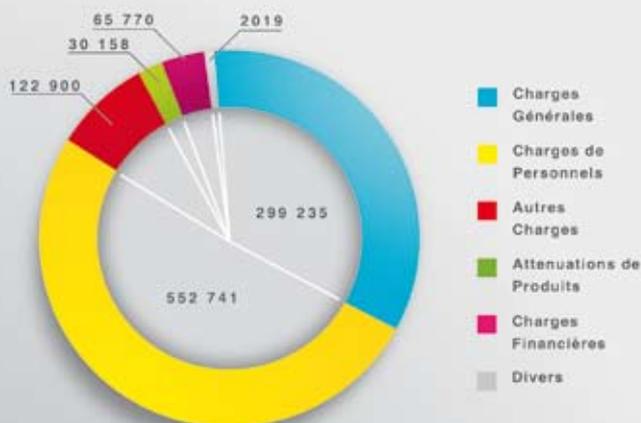
???????



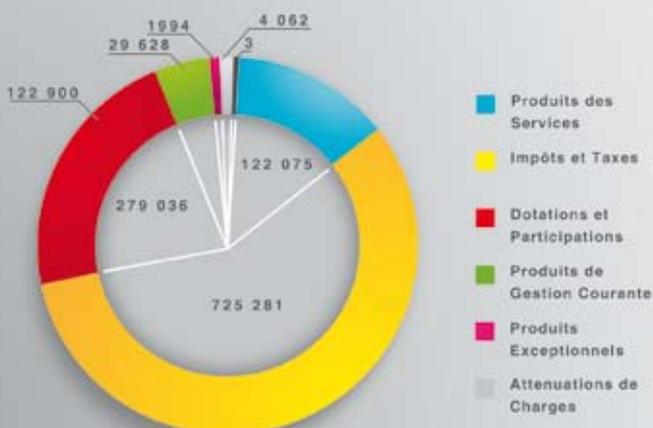
DOSSIER SPECIAL ÉTAT DES LIEUX FINANCIERS

Le fonctionnement de la commune de Moidieu-Détourbe en 2019

DEPENSES



RECETTES



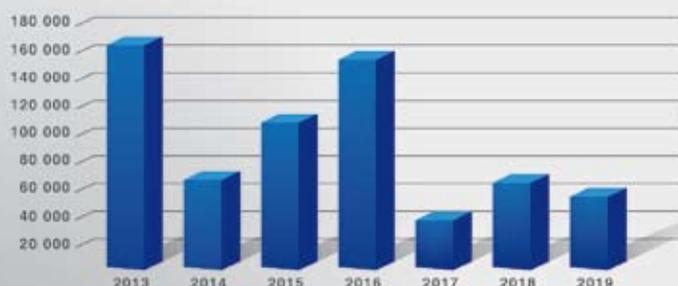
Les recettes dépendent du contexte national (dotations, réforme de la taxe d'habitation, etc.). Les dépenses dépendent des charges de personnel et des charges générales (combustibles, prestations de services, entretiens, etc.). Ce sont 2 postes importants qui nécessitent un suivi constant. Les marges de manœuvre restent limitées pour dégager des économies de fonctionnement.

UN VILLAGE QUI SURVIT DEPUIS 3 ANS GRÂCE À SON PASSÉ

Excédents de fonctionnement : Il s'agit du solde de gestion égal à l'excédent d'exploitation augmenté des produits de gestion courante et diminué des autres charges courantes. Plus simplement :

Recette de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement
= **Excédent de fonctionnement.**

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT



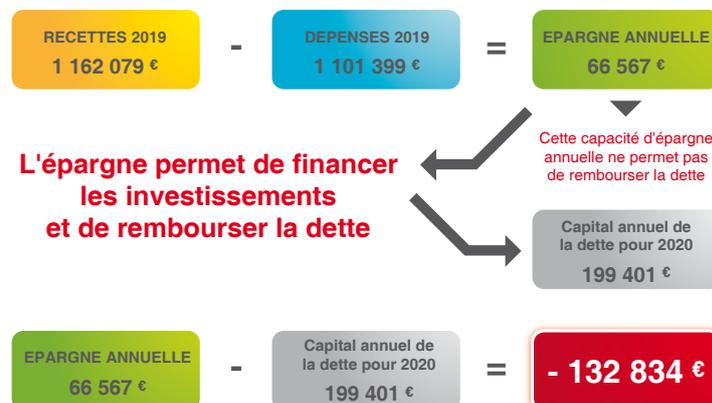
UNE EPARGNE QUI FOND



UNE CAPACITE D'EPARGNE INSUFFISANTE

En principe :

L'épargne permet de financer les investissements et de rembourser la dette. Dans notre village, la capacité d'épargne annuelle ne permet pas de rembourser la dette.



**Il nous manque tout simplement 132 834€
pour rembourser l'emprunt
sans avoir un seul euro pour investir.**

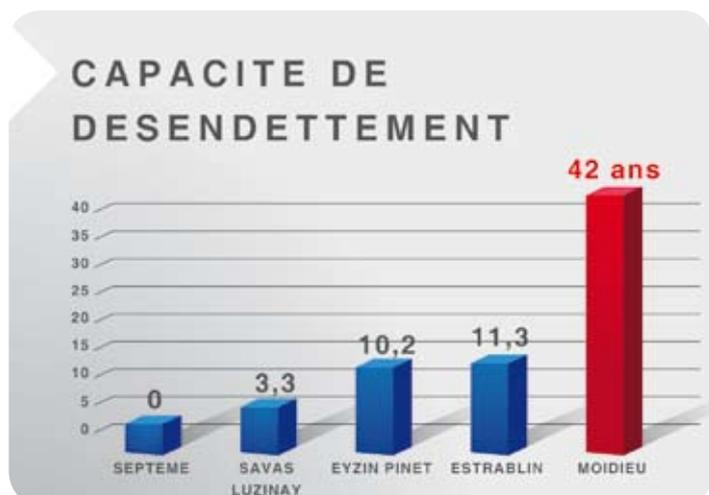
	2017	2018	2019
dépenses de fonctionnement	1 195 911	1 312 322	1 101 399
recettes de fonctionnement	1 240 935	1 382 260	1 162 079
excédents de fonctionnement	45 042	69 937	66 567
échéance du prêt	193 220	198 766	199 401
Manque pour rembourser l'emprunt	-148 196	-128 829	-132 834

UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT INSUFFISANTE POUR FAIRE FACE A L'AVENIR

L'épargne brute est le rapport des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Aussi appelé « capacité d'auto-financement » cet excédent de liquidités récurrentes permet à la collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

L'Épargne brute constitue le solde de gestion le plus important pour une collectivité car elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle permet de mesurer la capacité de désendettement d'une collectivité (cf. « ratios dette »). Il s'agit d'un ratio permettant aux organismes bancaires de juger de la soutenabilité de l'endettement communal.

Pour la commune de Moidieu-Détourbe le constat est plus qu'alarmant. En effet, son ratio dette est de 42 ans alors que la moyenne nationale est de 5 à 7 ans pour une commune de strate similaire démographiquement. La période 2013-2019 n'a pas anticipé les réformes fiscales et n'a pas pris en considération l'environnement territorial sur les évolutions stratégiques à mettre en œuvre.



Source: <http://www.journaldunet.com/business/budget-ville>

MOIDIEU-DÉTOURBE VU COMME UN MÉNAGE

On gagne 1 000 € par mois. Les dépenses pour se loger, manger, se chauffer, s'assurer, se protéger et mettre de l'essence dans la voiture coutent 1 200€.

Pourtant, on ne va pas au restaurant, on ne part pas en vacances et on mange des pâtes. Bref, on ne fait aucun extra !

Avec 400 € de coté sur son livret. On fait face 2 mois, à condition de croiser les doigts !

UN AVENIR PRÉOCCUPANT

Moidieu-Détourbe a un patrimoine vieillissant (la mairie, le prieuré, église, la cure). Le manque de ressources financières va peser sur les besoins d'entretien de ces infrastructures. Face à cette situation financière préoccupante, la commune va devoir faire des choix et des efforts importants, en menant une politique de rigueur et en trouvant de nouvelles ressources.



SOUS SURVEILLANCE DE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

Moidieu-Détourbe est sous surveillance depuis plusieurs années de la Direction des finances publiques de Grenoble et de Vienne, son avenir inquiète.

Cette surveillance financière était connue, la nouvelle mandature l'a découverte. Lors du conseil municipal du 9 juillet, après un rendez-vous en trésorerie, le Maire et sa nouvelle équipe municipale n'ont pas voulu voter le budget 2020. Inquiets de cette gestion financière, ils ne souhaitent pas assumer les choix de l'ancienne mandature.

CONSTAT : UN LOURD HERITAGE POUR CETTE NOUVELLE MANDATURE. TROP D'INVESTISSEMENTS ET TROP DE DETTE POUR UN VILLAGE AUX CAPACITES FINANCIERES LIMITEES.



RETOUR SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

À l'occasion des élections municipales 2020 à Moidieu-Détourbe, la liste de Christian PETREQUIN obtient 15 sièges sur 19, grâce à 50,42 % des voix exprimées en sa faveur.

Sur notre commune, 19 conseillers municipaux devaient être choisis à l'occasion des élections municipales 2020. Crédité de 50,42 % des suffrages, (417 voix) la liste Christian PETREQUIN reçoit la majorité des votes à Moidieu-Détourbe et se voit attribuer 15 sièges lors du premier tour. La liste Jean ROUAT (410 voix) recueille quatre sièges, créditée de 49,57 % des voix exprimées.

« 2 listes sur notre village »

Le scrutin s'est déroulé dans de très bonnes conditions sanitaires, avec un processus de vote très encadré par les colistiers et des bénévoles. Les 38 personnes des 2 listes ayant fait vivre la démocratie locale sont vivement remerciées pour leur investissement en faveur de la collectivité. Nombre de village voisin ne comptait qu'une seule liste (Eyzin Pinet, Septème). On note donc une certaine ferveur pour cette élection du maire sur notre commune.

« Taux de participation à 58,06 % »

Le taux de participation enregistré est de 58,06 % à Moidieu-Détourbe. Cela constitue une baisse de la mobilisation par rapport aux élections de 2014. A noter que le spectre de la crise sanitaire n'a pas empêché les habitants de se passionner pour cette élection locale et que le taux de participation est relativement fort sur notre village, dans le contexte pourtant très particulier de mars 2020. Ce taux de 58,06 % est l'un des plus élevés de la région, si l'on en juge les résultats des autres communes.

ET DANS L'ISÈRE ?

Les Isérois étaient, comme tous les Français, appelés aux urnes pour élire leur maire pour les six années à venir. En pleine pandémie, juste avant l'annonce du confinement, le premier tour a été marqué par une participation en forte baisse par rapport aux précédentes élections.



LES CHIFFRES CLEFS DE LA PARTICIPATION

Moidieu-Détourbe : 58,06%
Vienne* : 42,90%
Sur la région Isère* : 43,13%

*Chiffres officiels du taux de participation au premier tour des élections de mars 2020

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite : Jérôme VALLIN, Jean-Pierre BULLY, Romaric PETIT, Martine GREINER, virginie BALLY, Céline MESSINA, Anne BURDIN, Anthony BAROU, Christian PETREQUIN, Joëlle MILLET, Martine THOMAS, Yvette SOLIGNAC, Pascal CHANEAC, Gilles ROZIER, Christophe MOREL. Les conseillers issus de la liste d'opposition, n'ont pas tenu à poser sur la photo, (Sophie GUIBOURET, Christelle RAVEL, Daniel DUPUIS, Jean ROUAT).

UN RECOURS DÉPOSÉ

La liste « **Continuons Ensemble pour Moidieu-Détourbe** » a déposé un recours devant le tribunal, entendant ainsi contester contre la validité du scrutin. Les éléments de contestations principaux portent sur :

- Le grammage de la profession de foi et son format
- La taille des caractères du bulletin de vote

Dans un second temps, une nouvelle requête a vu la contestation se porter sur :

- Une demande d'invalidation de l'élection en raison de la Covid-19

Enfin pour être complet, Jean ROUAT demande de faire droit à sa requête :

- En annulant l'élection du 15 mars 2020
- En prononçant une sanction à l'égard de Monsieur Christian PETREQUIN
- En demandant une indemnisation en dommage et intérêts pour atteinte morale à son encontre et à celle de sa liste



ÇA S'EST PASSÉ !

Rappelez-vous... Le 14 mai, on retrouvait un semblant de « vie normale » dans les rues du village. A l'issu du confinement, **les commerces ouvraient leurs portes dans le bourg.**

Fred et Véro, du Café du Mûrier, relançaient la vente de pizzas à emporter 3 jours/semaine. Peu après suivaient les ouvertures des enseignes de Virginie l'esthéticienne (Institut Belle d'Ame) et Julie, la coiffeuse (Un Brin de Julie). Ils relançaient petit à petit l'activité commerciale de Moidieu-Détourbe...



SIGNATURE EXPRESS LE 25 MAI

Quelques heures avant l'élection du nouveau maire, Christian PETREQUIN, il est à noter la signature de « dernière minute » d'un compromis de vente par Gérard LAMBERT, (candidat battu aux élections), le 25 mai pour la vente du Clos centre-village. Le dossier suit actuellement son cours. De plus amples informations et un éclairage seront donnés à l'issu des multiples rendez-vous entre l'organe exécutif de la commune et le promoteur.



NOUVEAU MAIRE



Le 25 mai au soir, lors du conseil municipal d'installation, les conseillers municipaux ont élu Christian PETREQUIN Maire de la commune de Moidieu-Détourbe. Tête de liste de « Redonner Vie à Notre Commune » il devient premier magistrat de la commune. La nouvelle équipe a pu diffuser, en direct vidéo sur Facebook, la séance du conseil municipal. Une première dans notre village !

VOL DU CAMION

Les employés municipaux n'ont pu que constater le vol le 26 mai au matin. Le camion de la commune ainsi que la citerne qu'il contenait ont été dérobés dans la nuit. Une enquête de la gendarmerie est en cours. Les élus ont planché en urgence lors de cette journée sur un nouveau processus de sécurité pour se prémunir des vols trop récurrents ces derniers temps.

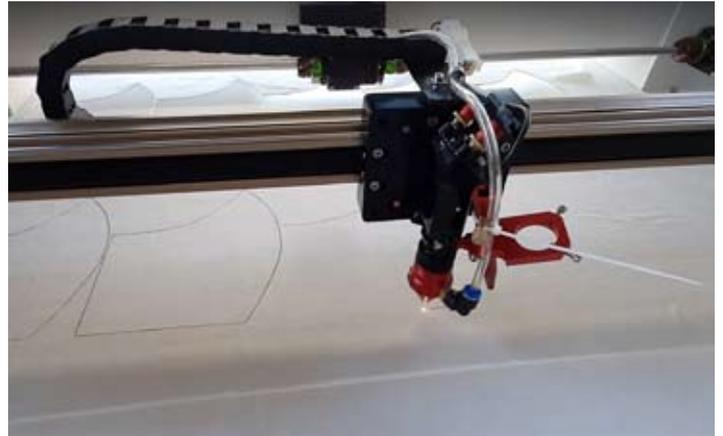


VANDALISME

Encore un fait divers. 48 heures après le vol du camion, des actes de vandalismes ont été relevés à plusieurs endroits de la commune, notamment sur les murs du Mille-Club ainsi que sur un transformateur Enedis, situé route de Septème.



d'ordinaire spécialisée dans la gravure sur verre, située à Estrablin dans la Z.A. du Rocher.



MASQUES SOLIDAIRES



Des élus de l'ancienne et de l'actuelle municipalité ainsi que des citoyens ont distribué et/ou ont participé activement à la distribution de masques.

Qu'ils aient été en tissu, en norme du CHU de Grenoble ou de l'AFNOR ; qu'ils aient été estampillés « de la région » ou encore « masques solidaires » du collectif de Moidieu-Détourbe, il convient de remercier chacun des bénévoles. « Ces petites mains » ont passé des nuits sur leurs machines à coudre. Il y a eu ensuite les distributions en boîte aux lettres par jour de pluie, en passant par des jours de permanence sous la Halle...

A tous, un seul mot : **BRAVO ! Et encore MERCI !**

SOLIDARITÉ

Durant la crise sanitaire, des sociétés ont voulu participer à l'élan solidaire et ainsi montrer que le monde de l'entreprise n'est pas qu'une finalité financière. Diam Laser a été en première ligne pour proposer ses services gratuits spontanément. Ainsi s'est rapidement mise en place une découpe de « patrons » des masques solidaires en un temps éclair, via des machines industrielles. Ce qui a fortement aidé le travail des couturières bénévoles. La commune remercie chaleureusement Didier Manolios, le gérant de cette société

VISIÈRES GRATUITES



50 visières gratuites ont pu être récoltées par la commune et ce afin d'équiper le personnel et d'anticiper un contexte d'avenir incertain. Initialement, des élus ont prospecté auprès d'organismes solidaires spécialisés dans la confection d'équipement de protection. Cette démarche les a conduit aux portes de Septème. Une délégation a ainsi eu l'honneur de rencontrer M. JF Blaise, Président de l'association TEAM BRT38, qui a assuré une commande de 50 pièces gratuites. Nous soulignons cet élan de générosité et de solidarité dont a fait preuve ce septèmois envers ses voisins moidillards !

RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL

Ce jeudi 4 juin a eu lieu la réunion de présentation de l'équipe municipale auprès du personnel travaillant pour la commune. Rappelons que nous disposons de 20 salariés. Durant cette rencontre sous le préau de la salle des fêtes, les employés ont pu entendre le nouveau maire s'exprimer. Ils se sont aussi vus remettre les fameuses visières, qui constituent pour eux un important matériel de protection supplémentaire. La santé de chacun est l'affaire de tous ! Et ce n'est pas toujours une question d'argent

BENNE A PAPIER : SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Ecoles de Moidieu-Détourbe a organisé une collecte de papiers et autres magazines. Chacun a pu amener, du 4 au 12 juin, et déposer des kilos de papier dans la benne située vers le local technique. Cette opération poursuivait un double objectif : apprendre aux enfants à trier et récolter des fonds !

A l'heure où nous mettons sous presse ce numéro 2 de «La Gazette», nous n'avons pas encore eu l'information du tonnage de papier, ni le montant financier récolté. Alors ayez un bon réflexe ! Rdv bientôt sur la page facebook de la commune pour avoir l'info en temps réelle !

www.facebook.com/MoidieuDetourbe/



BELLE INITIATIVE

Début juin, les enfants de l'école maternelle de Moidieu-Détourbe ont eu l'agréable surprise de retrouver le chemin de l'école en passant sous une arche colorée.

Ce portail joyeux a été créé par une animatrice et validé par l'équipe péri-scolaire. Le but étant de lutter contre le coté anxiogène lié aux mesures barrières.

Accueillir les enfants dans la bonne humeur et leur faire plaisir, ça n'a pas de prix !



LE CLOS DU CENTRE PROPRE



La volonté affichée de rendre le centre-village plus présentable a été suivi d'actes. Le 15 juin, l'opération propreté s'est déroulée rapidement et à moindre coût. Un agriculteur a été volontaire pour aider bénévolement la commune en donnant de son temps.

L'utilisation d'un stock de gazon entreposé au fond du local technique depuis longtemps, a permis de finaliser l'opération pour un coût à zéro euro à la charge de notre village.

En attendant de futurs travaux de centre-village, «le clos» montre ainsi une plus belle image de notre belle commune !

PANNEAUX SOLAIRES

Un agent Enedis a mis en service le 17 juin les panneaux solaires qui couvrent des bâtiments communaux. En effet, deux pans de toitures sur le restaurant scolaire et sur la salle d'activité douce ont ainsi été équipés de 200 mètres carrés de panneaux photovoltaïques.

Ce projet local se poursuit avec la Sas des Centrales Villageoises des Collines Iséroises. Une initiative qui va dans le sens de l'indépendance énergétique du territoire. Plus d'informations à ce sujet dans le Mag' de décembre !



TRANSPORT SCOLAIRE

Du jeudi 25 juin au vendredi 3 juillet inclus, le service de transport scolaire des élèves a repris sur notre commune. Il a été de nouveau assuré aux horaires habituels.

Des accompagnateurs -élus de la commune ont assumé la sécurité des enfants lors des trajets jusqu'au groupe scolaire intra-muros tous les matins et tous les soirs. Condition Sine Qua Non à la reprise de ce service de transport de l'agglomération.

CINÉ ÉTÉ DANS L'AGGLO

L'opération Ciné-Eté a été maintenue sur Moidieu-Détourbe. «**Une belle équipe**» avec Kad Merad, c'est le nom de cette comédie de 1h30 qui vous est proposée **le jeudi 6 août** au centre -village, place Albert Peyaud.

Retrouvez aussi toutes les dates de la programmation officielle sur le site :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/ en rubrique actualité, puis Ciné Été.

Au programme de cette année : 15 films grand public sur 16 communes participantes, avec 11 séances en août et 1 en septembre



A VOS AGENDAS : LUDOMOBILE

Une tournée de la Ludomobile itinérante se prolonge avec 8 rendez-vous supplémentaires, dont un sur Moidieu-Détourbe **le mercredi 22 juillet de 11h00 à 12h00** sur le parking du Mille-Club. Réservez vos jeux par téléphone. Contact : Nathalie VISENTIN/Virginie LEPINE/Hervé CHAUSSON. Ludothèque / MJC de Vienne, 2 place des Allobroges. Tel : 04.74.58.21.98.

Plus de renseignements sur : www.ludothequemjcvienne.fr



LUDOMOBILE

C'est un lieu d'accueil, d'échanges, de découvertes et de rencontres autour du jeu sous toutes ses formes !

C'est enfin la reprise pour la « Ludo » le mardi 6 octobre 2020 sur Moidieu-Détourbe. Ça se passe toujours à la salle d'activité douce, au 100 route de le Détourbe, près du groupe scolaire.

Horaires : de 10h à 12h30 et de 13h à 18h. La Ludomobile s'adresse à un large public : familles, assistances maternelles, scolaires, péri-scolaire, associations, micro-crèche. C'est accessible à tous du 1er au 3ème âge.

Il est demandé de porter un masque à partir de 11 ans (la ludothèque étant un lieu public clos). Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des adhérents.

L'info en + : Cette première date du 6 octobre est une journée découverte, 100% gratuite.

Renseignements :

Facebook : Ludothèque MJC Vienne

Tel : 07.86.62.36.18 (Virginie LEPINE)

Mail : ludomobilemjcvienna@gmail.com



LE COIN DES ASSOCIATIONS

NOUVEAU en 2020 !

FORUM DES ASSOCIATIONS, DU SPORT, DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS

Un rendez-vous tout nouveau sur notre commune ! Pour tous ceux qui souhaitent découvrir l'offre associative, s'informer, s'inscrire ou tout simplement renouveler son adhésion pour la saison 2020/2021.

Des offres sportives alléchantes seront à découvrir. Les artisans seront également de la partie pour montrer leur métier. Une pléiade de démonstrations, en extérieur de la salle des fêtes, vous attendent aussi. Les complexes sportifs seront l'endroit idéal pour de vraies initiations (tennis, boules, etc). Une journée sous le signe de la bonne humeur et qui rassemble un maximum de savoir-faire de notre commune. Participez ! Contactez Christophe Morel : chmorel38440@icloud.com

Date : 19 Septembre 2020

Lieux : Salle des fêtes. Stands intérieurs et extérieurs

Animations : sur les complexes sportifs

LE COMITÉ DES FÊTES DE MOIDIEU-DÉTOURBE

Comme chacun le sait, il a pour but d'animer notre village ! Mais aussi de fédérer les autres associations du village en organisant des manifestations.

Voici les dates clefs à retenir :

- **Soirée beaujolais** nouveau le 20 novembre 2020 sous la Halle

- **Moidi'Lumière**, le 8 décembre.

Le « marché de Noël », avec la venue du père Noël.

Le rôle du comité des fêtes c'est aussi de participer à des événements comme le Festival de l'Humour ou Caravan'Jazz.

Les bénéfices réalisés par le comité des fêtes servent à acheter du matériel qui est prêté ensuite aux autres associations du village. La liste du matériel est disponible à la demande par mail. Le mot du comité des fêtes : Nous sommes joignables par mail à cdfmoidieu@gmail.com ou par Facebook (comités des fêtes de Moidieu-Détourbe).

Vous avez envie de nous aider et d'apporter de nouvelles idées d'animations ? Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !

Venez nous rejoindre lors de notre assemblée générale qui aura lieu le jeudi 8 octobre à 20h à la petite salle des fêtes.

CULTURE, LOISIRS ET PATRIMOINE (C.L.P.)

Vous voulez rejoindre l'association Culture Loisirs et Patrimoine ?

Contactez sa présidente Noëlle HOLLINGER, par mail : noelle.hollinger@orange.fr. Plus d'info sur l'actualité de Culture Loisirs et Patrimoine prochainement. CLP, 1060, route des Granges, 38440 Moidieu-Détourbe.

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE (AEP)

Le président Michel MILLE reste à votre disposition pour l'Association d'Education Populaire par son mail michelmille@bbox.fr et adresse postale : AEP, 345, allée de Château-Grillet, 38440 Moidieu-Détourbe.

JUDO

Sport de compétition et de loisirs, le judo canalise l'énergie des enfants et leur permet de prendre confiance en eux.

Voici les tarifs et les séances sur notre commune au Dojo :

Baby Judo (2016-2015) Lundi 18h15-19h15.
(160€ TARIF LICENCE COMPRISE)

Mini Poussins (2014-2013) Lundi 18h15-19h15.
(175€ TARIF LICENCE COMPRISE)

Poussins (2012-2011) Lundi 18h15-19h15.
(175€ TARIF LICENCE COMPRISE)

Inscription à partir du Samedi 5 septembre. (Forum des associations d'Estrablin ainsi qu'aux heures de cours). Renseignements auprès de Cédric Ducolombier au 06.14.17.50.92 et de Aurore Pays au 06.46.68.91.13.

Reprise des cours Lundi 7 Septembre 2020 !

L'info en + : 2 cours gratuits pour essayer ! Et à partir de plusieurs inscrits sur la même famille, vous bénéficiez d'une réduction de 15€ à partir de la 2^e licence.

GRAINES DE GYM ESTRABLIN

Dès la rentrée de septembre, Graines de gym vous propose : danse Modern Jazz pour les 4/7 ans de 17h à 18h, pour les 8/13 ans de 18h à 19h, pour les Ados (dès 14 ans) et Adultes de 19h à 20h15 tous les jeudis à la petite salle des fêtes de Moidieu-Détourbe.

Les mercredis de 17h à 19h GRS (8 ans et +) à la grande salle des fêtes de Moidieu-Détourbe.

Renseignements complémentaires auprès de Gaëlle El-baz Moreira - Présidente- au 06 62 48 11 93 ou par mail : graines.de.gym@outlook.fr



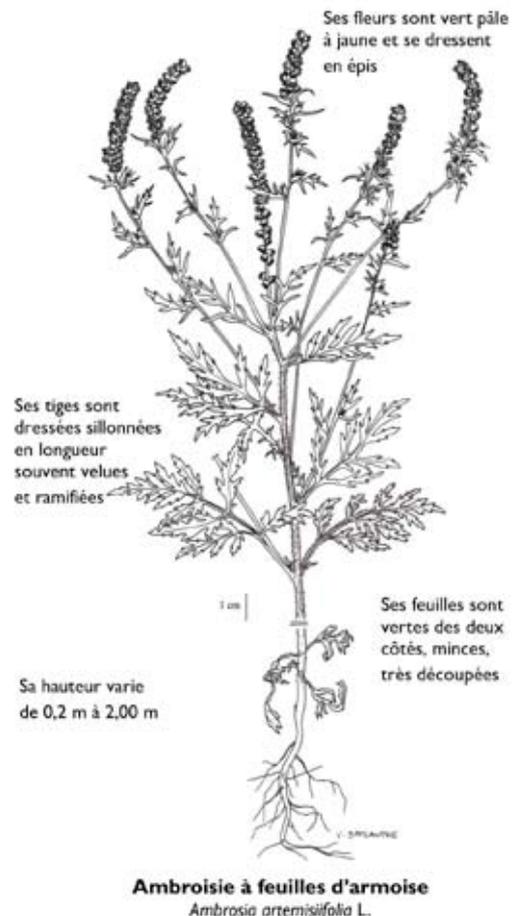
VIGILANCE ET BONS REFLEXES PENDANT L'ÉTÉ !

Le pollen d'ambrosie au mois d'août

L'ambrosie à feuilles d'armoise est devenue un sujet de santé publique en France : son pollen, dispersé en grande quantité en fin d'été, est très allergisant. Il est responsable de diverses pathologies, surtout respiratoires : asthme, rhinite, trachéite et parfois urticaire. Particulièrement présente en région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est l'une des plantes exotiques envahissantes les plus problématiques en Europe. Des mesures sont mises en œuvre pour l'identifier et la supprimer.

Particulièrement présente sur Moidieu-Détourbe, elle fait l'objet d'une campagne de détection avec de nouvelles méthodes en cours. Un drone a effectué des tests le 30 juillet dans la plaine. Il a capturé des images de parcelles et doit tenter d'identifier l'ambrosie par un code couleur spécifique. La Chambre d'Agriculture est à l'initiative de ce test qui devra déterminer si la méthode est utilisable à l'avenir.

Au-delà de cette observation expérimentale qui apportera peut-être des solutions à ce fléau, rappelons que l'ambrosie c'est l'affaire de chacun ! Les agriculteurs ont des consignes pour surveiller et faucher leurs parcelles parfois infestées. Les particuliers qui identifient la plante chez eux peuvent également l'arracher sans courir de risque. Le but est de la supprimer avant la floraison et l'apparition des graines et ainsi, de se prémunir des pollens à venir et de la prolifération de l'année d'après.



QUELQUES PRÉCAUTIONS AVEC VOS CHIENS !

La Poste nous fait parvenir un communiqué concernant les agressions de facteurs.



Chaque année, nombreux sont les facteurs victimes de blessures dues aux morsures de canidés. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur. Comme le montrent les accidents déplorés, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible pour l'animal, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.

Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certains peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs. La Poste met tout en oeuvre pour préserver la sécurité de ses employés et assurer une qualité de service irréprochable envers tous ses clients.

LA PROPRETÉ CANINE

Parfois quelques petits gestes peuvent changer beaucoup de choses dans notre qualité de vie...

Le village s'accommode parfaitement de la présence de nos amis les chiens, à condition de respecter certaines règles.

Dans le parc, entre la mairie et la poste, vous trouverez un espace canin disposant de sacs prêts à l'emploi pour récupérer les déjections. Les détenteurs de chiens doivent ramasser et évacuer les déjections dans la poubelle prévue à cet effet.

Conservons ainsi ensemble un joli cadre de vie !

MOUSTIQUE TIGRE

Rappelons que 3 facteurs déterminent la quantité de moustiques que l'on peut constater dans une région.

Un hiver doux, ce qui permet aux oeufs pondus avant l'hiver de survivre jusqu'au printemps. Des pluies abondantes qui génèrent suffisamment d'eaux stagnantes pour que les oeufs pondus puissent y vivre leur processus d'évolution. Enfin, 10 jours de chaleur suffisante (23°C le jour et 15°C la nuit) pour permettre aux oeufs de moustiques de devenir larves puis moustiques adultes.

Quels risques principaux ?

La piqûre de moustique tigre peut transmettre «la dengue ou le chikungunya» uniquement si le moustique a préalablement piqué une personne ayant cette maladie. Donc, tant qu'il n'y a pas d'épidémie «de dengue ou de chikungunya» dans votre région, il n'y a, a priori, pas de risque concernant ces maladies.



L'info en + :

Comment lutter ? En supprimant les eaux stagnantes pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer ! Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Sur internet, des solutions spécifiques sont expliquées pour éviter la prolifération dans les récupérateurs d'eau.

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps.

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme en ligne : frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique ».



L'info en + :

2019 : Une baisse du nombre de nid découverts
Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1855 en 2018. Dans l'Isère, 35 nids découverts en 2019 contre 37 en 2018. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.



HALTE AUX INCIVILITÉS !

Nos agents communaux ont la désagréable surprise de découvrir, sur des parcelles entretenues par la commune, des déchets végétaux (herbes, branchages...) déposés volontairement et en toute illégalité.

Le problème de l'incivilité ne date pas d'hier. Mais dans le contexte de confinement, la commune a pâti de dégradations diverses de plus en plus récurrentes (Tags, déchets sauvages, absence de tri). Stop ! La commune de Moidieu-Détourbe demande à ses administrés de faire preuve de civisme.

A l'heure où nous mettons sous presse cette Gazette, du grillage et des déchets verts ont été trouvés dans des conteneurs-poubelles. Cela illustre un manque de civisme dans une période où au contraire, nous devrions tous faire preuve de solidarité, et notamment avec la commune. Rappelons que le non-respect des règles engendre un refus de prendre en charge les poubelles par le service de l'agglomération. Il serait tout de même regrettable d'en arriver à sanctionner les administrés !

Déchets sauvages : En plus d'être honteux, cet acte est répréhensible. N'hésitez pas à communiquer en mairie tout acte de souillure de la commune.

Poubelles : Les ordures ménagères doivent impérativement être mises dans des sacs avant d'être déposées dans le conteneur-poubelle. Cette règle est impérative pour des questions d'hygiène.

Tri sélectif : Les emballages recyclables doivent être triés et déposés en vrac dans les bacs prévus par thème : carton, emballage, verre, papier...

Déchets végétaux : Tous les déchets végétaux produits par l'entretien du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes...) sont considérés comme des déchets ménagers. Par conséquent, ils ne doivent pas être abandonnés sur la voie publique ou sur un terrain public. Il est préconisé de les valoriser (paillis, compost...). Si ce n'est pas le cas, ils doivent être déposés à la déchetterie dans la zone adéquate. De surcroît, nous avons la chance d'avoir à côté de Moidieu-Détourbe, dans la plaine, le centre Agro Compost.

SITE AGRO-COMPOST : Adresse ; Plaine de Chasse, 38780 Eyzin-Pinet (1km du centre de notre village). Même carte d'accès exigée qu'à la déchetterie. Déchets verts : tontes, branches, feuilles, palettes bois exemptes de toute pièce métallique.

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le samedi de 8h00 à 12h00. Contact : 06.62.56.01.23 ou 06.14.61.83.26

DECHETTERIE DE PONT-EVEQUE : 04 74 16 07 55. Zi de l'Abbaye, 38780 Pont-Evêque.

Ouverte de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18 h du lundi au samedi.

LE CIVISME EST FORT HEUREUSEMENT MAJORITAIRE !

Pendant que certains agissent d'une façon déplorable, d'autres, au contraire, font preuves de solidarité, de compréhension et de respect des règles.

Autant de petits gestes qui témoignent d'un savoir-vivre : aider à l'évacuation des déchets, faire les courses des personnes âgées, coudre des masques pour le personnel soignant, prendre des nouvelles de ses voisins... sont autant de gestes qui font chaud au cœur et que vous êtes nombreux(ses) à pratiquer.

Adressons un grand merci à monsieur CHALAYER qui a fourni des blouses et des tabliers au cabinet infirmier de Moidieu-Détourbe « BESSAZ – FRAU - LORAIN » au plus fort de la pandémie de la COVID-19 ; ce qui leur a permis de continuer leur activité et de soigner nos Moidillards.

Il est important de savoir que la majorité des administrés agissent avec civisme. Merci à vous !



RUBRIQUE POUR VOUS SERVIR !

Valérie Dubois

C'est une professionnelle de l'aide à la personne. Elle propose aussi de nombreux services aux particuliers.

Valérie Dubois officie sur la commune de Moidieu-Détourbe depuis fin 2016. Elle habite au 35 Allée des Jardin du Bourg et c'est ici que le siège de son entreprise est enregistré. Travaillant chez des particuliers sur les communes environnantes, elle reste soucieuse de trouver davantage de débouchés sur notre village.

Valérie n'a jamais bénéficié de publicité auparavant dans les imprimés de la mairie et nous espérons pour elle que cette Gazette n°1 lui apportera quelques bons contacts locaux !

Dévouée et consciencieuse, elle propose une aide à la personne qui consiste souvent à épauler des personnes âgées dans le cadre du ménage, de l'aide au repas, de l'aide administrative et de l'accompagnement à tous les rendez-vous ou déplacements utiles.

En outre, Valérie Dubois dépanne sur du repassage et bien d'autres services. Laissons-lui la parole : « Je recherche bien entendu à travailler en local, il ne faut surtout pas hésiter à me téléphoner pour me demander toutes sortes de renseignements ».

L'info en + :

Le bon plan ! 50% de réduction d'impôts
Valérie Dubois / Tel. : 07 83 52 68 37 /
Mail : valerie_dubois38@outlook.fr
SIRET : 823 624 903 000 14

VOTRE PUB DANS LA GAZETTE ? UNE RÈGLE POUR TOUS !

Après de nombreuses discussions et échanges avec des membres d'associations et d'entreprises, il apparaît qu'une règle, claire, simple et compréhensible de tous, est indispensable. Ainsi, il a été décidé pour les encarts et autres coups de pouces publicitaires et informatifs à paraître dans la Gazette :

Coup de pouce sur la communication associative et sportive : sans restriction, si ce n'est de fournir le contenu 30 jours avant parution (ce temps correspond aux exigences de récoltes des textes et photos, à la relecture, à la mise en page, à la mise en production avec 15 jours d'avance en imprimerie pour bénéficier de bons tarifs). Faites-nous part de vos demandes et fournissez-nous en éléments séparés photos et textes. Nous pouvons vous aider grandement au graphisme et à la mise en page !

Coup de pouce aux entreprises : à étudier au coup par coup, dans un souci d'équité. Par exemple, une entreprise nouvellement installée sera bien évidemment mise en avant. De surcroît, une entreprise qui fait vivre le village de part « son animation » peut bénéficier plus logiquement d'une mise en lumière. Enfin, une entreprise qui veut faire valoir une « opération spéciale » ou un service nouveau peut tout à fait nous solliciter afin que nous réfléchissions à la manière de l'aider au mieux.

Pensez à la formule « reportage » : Solliciter-nous afin de paraître dans le cadre d'un « reportage » dans le Mag' de Moidieu-Détourbe de fin d'année. Nous cherchons des sujets et étudierons avec plaisir vos propositions. A noter que ce format Mag' devrait -à terme- contenir de la publicité payante d'enseignes de la région. Il conviendra de bien distinguer « les reportages » gratuits sur vos savoir-faire, des « encarts de publicité », payants. Ces derniers ayant vocation à auto-financer le magazine.

VOTRE MAIRE ET SES ADJOINTS

**CHRISTIAN PETREQUIN / Maire**

Conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération
(Concertation, Evaluation et Relation avec le Conseil de Développement)
64 ans - Retraité de l'industrie papetière

**CHRISTOPHE MOREL / 1^{er} Adjoint délégué à la
Culture, Vie Associative et Locale**

45 ans - Postier

**CÉLINE MESSINA / 2^{ème} Adjointe déléguée à l'Enfance,
la Jeunesse et la Vie Scolaire**

50 ans - Assistante Régulation Médicale

**PASCAL CHANÉAC / 3^{ème} Adjoint délégué à
l'Urbanisme, Patrimoine et Développement durable**

52 ans - Architecte Solutions en Ingénierie

**MARTINE THOMAS / 4^{ème} Adjointe déléguée aux Finances
et CCAS**

62 ans - Agent général d'assurances

**JEAN-PIERRE BULLY / 5^{ème} Adjoint délégué à la
Voirie, Réseaux et Espaces verts**

63 ans - Retraité - agent de maîtrise

**ROMARIC PETIT / Conseiller Municipal, délégué à la
Communication**

41 ans - Vidéaste

MISE EN PLACE DU CCLD

La Détourbe compte parmi ses résidents deux élus de proximité. Ils seront le trait d'union entre la mairie et votre quartier. Le « Conseil Citoyen de La Détourbe » voit ainsi le jour.



Pour faire remonter vos idées, vos demandes, vos envies et vos alertes citoyennes, Pascal CHANÉAC et Céline MESSINA seront dorénavant vos contacts privilégiés.

La Détourbe est un quartier qui est à l'écart du centre-village et paradoxalement un pôle économique de première importance pour notre commune. Ce quartier aux problématiques diverses (notamment de sécurité routière) doit être mieux pris en compte. Pascal et Céline seront à votre écoute. Tous deux sont adjoints au maire dans la nouvelle municipalité.

Pour les contacter ?

Sur RDV en mairie, sur place, ou par mail :

celine.messina@moidieu-detourbe.fr

pascal.chaneac@moidieu-detourbe.fr



COMMISSION

COMMISSION

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET LOCALE



Membres de la commission :

Christophe MOREL, Adjoint à la culture, vie associative et locale, Romaric PETIT, conseiller délégué à la communication, Gilles ROZIER, conseiller, Joëlle MILLET, conseillère, Virginie BALLY, conseillère, Céline MESSINA, Adjointe enfance, jeunesse et scolaire, Jean ROUAT, conseiller.

Rôles et objectifs de la commission :

Les membres de la commission définissent leur rôle autour

de plusieurs notions :

La proximité : une relation avec les présidents et bénévoles doit rester de proximité pour une meilleure efficacité.

Optimisation, la mutualisation : cette mise en place porte sur plusieurs domaines d'utilisation des salles, des sites, du matériel et du personnel salarié.

Les projets : réflexion sur la création de nouveaux événements sur notre commune. Soutien aux associations dans leurs projets.

Le Calendrier des fêtes 2020/2021 a été préparé lors d'une réunion avec tous les présidents/responsables des associations de Moidieu-Détourbe.

Reprise des activités des amis de la pétanque : notre club de pétanque a pu, suite aux mesures sanitaires qui ont évolué, reprendre les entraînements sur le site de l'Amballon. Les 4 jours de la pétanque seront de nouveau organisés cette année ainsi que différents tournois inter club. C'est une bonne nouvelle pour notre commune de retrouver nos pétanqueurs sur les terrains. Christian Petrequin, Maire de Moidieu-Détourbe, et Christophe Morel Adjoint à la culture, vie associative et locale ont pu rendre visite aux membres du bureau pour évoquer l'avenir (voir photo).



MOS3R FOOTBALL CLUB

Depuis la mi-juin, les joueurs du MOS3R ont repris le chemin des terrains au Stade de l'Amballon. Des mesures sanitaires draconiennes ont été mises en place pour leur permettre de taquiner à nouveau le ballon rond et recréer du lien social, en cette période de déconfinement. Le MOS3R a proposé des stages de Football sur 3 demies-journées pour la catégorie U12/13 et U14/15 puis, 2 demies-journées pour la catégorie U10/11, sur la semaine du 20 au 24 Juillet (stade de Septème) A retenir : le tournoi des U17 au mois de septembre sur le site de l'Amballon.



BILAN DE LA SAISON 2019 -2020

La saison qui vient de s'écouler laissera un goût amer aux footballeurs puisqu'elle n'aura duré... qu'une demie-saison... ayant été interrompue dès la reprise des matchs retour, c'est à dire mi-mars pour les raisons sanitaires que l'on connaît. Cependant, si en terme de temps de jeu, le manque est évident, en revanche, au niveau des résultats elle s'inscrit comme une bonne saison.

Pour les séniors :

- l'équipe 1 se maintient en Régional 2 après un parcours très honorable.
- l'équipe 2 se maintient en Division 1 après un bon début de championnat.
- l'équipe 3, et c'est la grande satisfaction de la saison, accède en Division 2.
- l'équipe 4 termine en milieu de tableau de son championnat de Division 5.

Pour les équipes jeunes :

Toutes les équipes de U6 à U13 se sont comportées honorablement dans leurs plateaux ou championnats respectifs.

- l'équipe U15, qui représentait pour la première fois le FC MOS3R en ligue Rhône-Alpes a obtenu son maintien et c'est une belle récompense pour le club alors que l'équipe 2 termine 3ème.
- la catégorie U18 alignait 3 équipes, dont l'équipe 1 en Division 1 qui termine en milieu de tableau. Avant l'interruption, l'équipe 1 s'était qualifiée pour les 1/4 de finale de la Coupe de l'Isère. Dommage...

PRESENTATION DE LA SAISON 2020 - 2021 ORGANISATION FUTURE DU CLUB

Si l'organisation sportive du club ne subira pas de profondes modifications avec seulement la création d'une catégorie U20, l'organisation « administrative » va être profondément bouleversée suite à la démission de Chrystelle RACLET, présidente du club depuis 5 ans.

Le club s'achemine vers une restructuration avec 3 coprésidents, un bureau élargi à 18 membres et la création de commissions (sportive, événementiel, communication, buvette...)

Cette nouvelle organisation devra être entérinée par l'assemblée générale du club à laquelle sont conviés tous les licenciés, supporters ou sympathisants du club qui aura lieu **Samedi 5 septembre 2020 à 10h30**.

Cette assemblée sera suivie d'un match amical de l'équipe 1 contre le FC LA TOUR ST CLAIR et d'un tournoi triangulaire U15 regroupant l'OLYMPIQUE LYONNAIS, LE CASCOL OULLINS et le FC MOS3R



CINÉ ÉTÉ MAINTENU SUR MOIDIEU-DÉTOURBE

«Une belle équipe» avec Kad Merad, c'est le nom de cette comédie de 1h30 qui vous est proposée le jeudi 6 août (à la tombée de la nuit) au centre-village, place Albert Peyaud. Un film léger et familial pour passer un bon moment.





MODALITÉS D'ACCÈS ADAPTÉES SUR PLACE

- Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte (ce qui était déjà le cas précédemment) mais ils ne devront pas gambader.
- Le port du masque sera obligatoire lors des déplacements sur le site de Ciné Été.
- L'utilisation du gel hydro-alcoolique sera obligatoire à l'entrée.
- La distanciation sociale sera imposée entre chaque groupe de personnes.
- Un sens de circulation sera défini sur chaque site et devra être respecté .

L'accès aux séances reste libre et gratuit pour tous.

NOUVEAUTÉ À LA RENTRÉE

FORUM DES ASSOCIATIONS, DU SPORT, DES ARTISANS et COMMERCANTS le samedi 19 septembre 2020.

La Mairie de Moidieu-Détourbe a souhaité organiser l'événement à la salle des fêtes de l'Amballon et y créer un village associatif, artisanal et festif. Ce village se veut thématique utilisant les structures proches en plus de la salle des fêtes, tels que les terrains de tennis, pétanque et boules, de football et du parc afin d'y proposer des pôles : *activités sportives, patrimoine et découverte, culture et loisirs.*

C'est un événement important dans la vie associative de notre commune pour présenter les offres culturelles, sportives,

mais aussi nos artisans et commerçants. Nous incitons les associations à proposer des animations et démonstrations relatives à leur activité. Pour cela, n'hésitez pas à le préciser sur le bulletin d'inscription (disponible sur le site de la Mairie). Pour tous renseignements complémentaires joindre la Commission Culture, Vie associative et locale à l'adresse mail suivante (chmorel38440@icloud.com)

ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE

La commune de Moidieu-Détourbe a choisi d'annuler le feu d'artifice du 14 juillet. Dans une volonté d'assurer la sécurité et de limiter les rassemblements, en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19, l'équipe municipale a pris la décision d'annuler le traditionnel feu d'artifice. Les services de l'état ayant choisi de laisser les maires organiser des feux d'artifices, à condition qu'ils permettent de respecter les conditions sanitaires et les limitations de jauges de publics stationnés à un même endroit.

COMMISSION

ENFANCE JEUNESSE ET SCOLAIRE



La commission «**Scolaire-Enfance-Jeunesse**» de Moidieu-Détourbe veille à ce que les écoles disposent des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Elle traite de tous les points ayant trait à la petite enfance et à la jeunesse. La commission étudie et suit les demandes liées à la vie scolaire, au sein des écoles publiques de la commune.

Ce travail est mené en concertation avec les acteurs principaux que sont les directrices des écoles maternelles et élémentaires, le personnel affecté aux groupes scolaires et bien-sûr les parents d'élèves, le sou des écoles, avec pour seul objectif de garantir aux jeunes une vie scolaire la plus agréable et la plus enrichissante possible. Cette complémentarité illustre bien le principe de co-éducation.

Céline Messina a été élue Adjointe aux Affaires Scolaires le 25 mai 2020 et le 19 juin dernier ont été élus les 6 conseillers municipaux qui constituent la commission. Voici les membres qui la représente : Mme Yvette SOLIGNAC, M. Romaric PETIT, Mme Martine GREINER, M. Gilles ROZIER, Mme Virginie BALLY et M. Daniel DUPUIS.

Le 6 juillet dernier, la «Commission Enfance-Jeunesse-Scolaire» s'est rassemblée pour discuter autour de sujets divers qui la concerne.

A l'ordre du jour, la prise de connaissance de certains dossiers et délibération en toute impartialité et sincérité. En premier lieu est venu l'étude de 4 demandes de dérogations dont 1 sortante et 3 entrantes. La commission a émis un avis favorable à toutes ces demandes, sans contrepartie financière. Pour information, celles-ci ont déjà été transmises aux directrices des groupes scolaires de la commune et ont été intégrées à l'effectif global de la nouvelle rentrée scolaire 2020/2021.

La commission a reçu dernièrement une demande de radiation pour une élève de l'élémentaire, elle a été transmise à la directrice concernée qui prendra connaissance de celle-ci dès son retour de congés. Depuis, de nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

RECONDUCTION DE LA LUDOMOBILE

En second point, les membres de la commission ont validé à l'unanimité la reconduction du contrat de partenariat avec la Ludothèque MJC Vienne. Le projet «Jeu du Territoire 2019/2021» développe une politique d'animation autour du jeu. Pour rappel, la Ludomobile est une ludothèque itinérante qui fonctionne grâce à l'implication de bénévoles, de professionnels petite-enfance, de personnels péri-scolaire et autres acteurs importants à la mise en place de ces rencontres. Elle favorise les liens et les échanges inter-générationnels, l'accès est ouvert à tous ! la Ludomobile sera présente en fonction d'un calendrier défini à compter du mois d'octobre 2020 et jusqu'en juin 2021 sur notre commune.

En dernier point, nous avons étudié le dossier de l'Ecole Privé La Source à St Sorlin de Vienne. Celle-ci nous a convié à une rencontre ce 8 juillet afin d'échanger sur l'importance de la contribution des communes au fonctionnement de l'école. Cette participation est obligatoire depuis la rentrée 2019 pour la classe ULIS (enfants en situation de handicap) elle est libre pour les autres classes. Un enfant de Moidieu-Détourbe fait partie de ce programme. La commission a donc convenu, après concertation et discussion autour du handicap, de contribuer financièrement en allouant la somme de 500 euros pour l'enfant en classe ULIS. Un montant est demandé par l'école privée chaque année pour accueillir et assister au mieux l'enfant tout au long de son année scolaire.

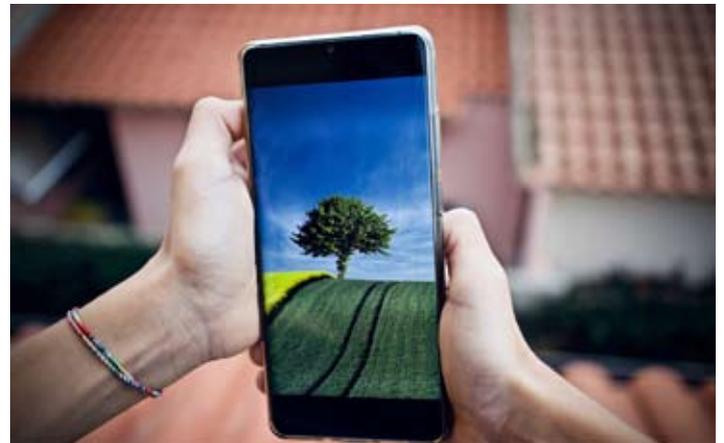
RDV À LA RENTRÉE !

Depuis le début du mandat, des contacts ont été pris avec des personnes ressources autour de la commission. Des projets sont à proposer. Aussi, nous travaillerons sur tous les sujets dès la rentrée de septembre. La prochaine commission scolaire nommera des membres-référents en binômes qui traiteront des affaires qui correspondent à leurs compétences et leurs souhaits.

J'en profite pour remercier Mme Y. SOLIGNAC et Mme M. GREINER, M. Ch. MOREL et M. JP. BULLY pour leur astreinte et leur implication à la bonne marche du transport scolaire lors de la période du 25.06 au 03.07.2020. Ainsi, une douzaine d'enfants ont pu reprendre le chemin de l'école.

En quelques lignes : la commission a en charge les points suivants : le transport scolaire, l'accueil péri-scolaire, la restauration scolaire, l'entretien des locaux, les activités péri-scolaires, la petite enfance, la politique jeunesse, le conseil municipal des enfants, les relations avec les enseignants, parents, associations de parents d'élèves, le sou des écoles.

COMMISSION COMMUNICATION



Réunie pour la première fois le 2 juillet, cette commission de travail se donne plusieurs objectifs.

A commencer par la transmission de l'information vers la population, essentielle dans une année très marquée par une actualité exceptionnelle (pandémie) et par les grands enjeux qui nous lient (centre-village, besoin de sécurité à La Détourbe, finances dans le rouge). Elle veillera aussi au rayonnement du village. Pour ce faire, la commune utilisera de nouveaux médias, imprimés ou en ligne, plus modernes et moins onéreux. Gardons en tête que notre village doit rester attractif.

Chaque support de communication est pensé dans un souci de grandes économies avec la recherche de nouveaux prestataires, voire de possibles solutions « d'imprimés gratuits » dès 2021, moyennant des partenariats publicitaires, envisageables sur le moyen terme. Concrètement, des rentrées d'argent de ventes publicitaires pourraient couvrir les coûts d'impression. Ceci est à l'étude.

Site internet

Il est ainsi question de moderniser le site de la commune, qui après plus de 15 ans de bons et loyaux services, nécessite un vrai rafraîchissement. Un site internet clair permet non seulement de proposer une meilleure expérience en ligne pour les habitants (ergonomie, fluidité, site avenant) mais il témoigne aussi de la dynamique de la commune. Il est un

vecteur d'image et doit à ce titre être soigné. La commission communication table sur son évolution avec des outils au goût du jour et un réel accès smartphone. Les premiers devis de prestataires reçus (5280€ TTC et 2508€ TTC) montrent que la solution de « tout faire en interne » en exploitant nos compétences n'a pas été écarté. C'est même la piste privilégiée à ce jour.

Facebook

Les sources de communication officielle de la commune sont nombreuses et ne s'arrêtent pas à un affichage lumineux près du parking des écoles ou à de l'information en mairie. Le Dauphiné Libéré, la page Facebook et le site internet communal sont autant de sources d'informations utiles. La page Facebook qui a été créée fin mars 2020 est de nature à informer de l'actualité. Alors restez connectés sur www.facebook.com/MoidieuDetourbe/ en complément du nouveau site web à venir.

Le Mag'

C'est le bulletin municipal, qui évolue vers un format « magazine », dans un esprit de valorisation du territoire, du terroir et des administrés. Il ambitionne de créer du lien social et de donner de la fierté d'appartenir à notre village ainsi qu'aux associations. Ce semestriel sera distribué en boîtes aux lettres par les élus directement. (Le service postal étant bien trop onéreux pour ce type de service). Sa périodicité -à l'étude- devrait être calée sur la fin des mois de décembre et de juin.

La Gazette

La Gazette de Moidieu-Détourbe sera typiquement une lettre d'information à paraître quand un point informatif semblera nécessaire, pour garder un lien étroit avec la population. Elle couvrira ainsi des informations, tels que les projets en cours, avec un mot du maire en préambule. (Cette Gazette n°1 est exceptionnellement longue en raison de l'absence de publication de la mairie depuis février 2020).

Le logo de la commune

Après de nombreux mois de propositions « graphiques » Gilles Rozier, conseiller municipal, a présenté un nouveau logo communal et a réalisé une charte graphique qui émaillera toute la communication officielle de la commune. A noter que la commission communication -dernièrement réunie- a voté à l'unanimité pour ce logo. Ce dernier a ensuite été entériné lors du conseil municipal du 9 juillet 2020.



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

Précisons que le logo et la charte graphique n'auront aucun coût pour la collectivité. Nous en profitons pour remercier Gilles qui apporte des compétences nouvelles et appréciées dans la municipalité. A noter enfin que le logo sert à la communication officielle et qu'il n'a rien à voir avec le « blason » ancien de notre commune. Le logo et le blason seront passés à la loupe dans un passionnant dossier du Mag' de décembre ! Soyons fiers de nos couleurs ! Ecrivons ensemble une nouvelle page de notre petit village !

Les membres de la commission

Le responsable de la commission communication est Romaric PETIT. Il travaille avec des membres impliqués : Joëlle MILLET, Christelle RAVEL, Virginie BALLY, Céline MESSINA, Christophe MOREL et Gilles ROZIER.

COMMISSION

VOIRIE-RESEAUX-ESPACES VERTS



Cette commission s'est réunie le 6 Juillet 2020 en présence de Christian PETREQUIN (président), de Jean-Pierre BULLY (Adjoint Voirie-Réseaux-Espace-Verts), des membres de la majorité qui sont : Christophe MOREL, Anthony BAROU, Jérôme VALLIN, Pascal CHANÉAC et d'un membre de l'opposition : Daniel DUPUIS.

Les équipes de la voirie ont rattrapé le retard d'entretien des espaces verts cumulé suite à la crise de la COVID-19. Elles ont repris leurs activités le 18 Mai 2020. En parallèle, le centre-village a été remis au propre, grâce à une prestation gratuite d'un citoyen agriculteur mettant à disposition son matériel et quelques heures de travail.

Rappelons que le camion communal a été volé dans le local technique lors de la première nuit de la nouvelle mandature. L'organisme d'assurance, concernant ce vol, ne s'est toujours pas prononcé sur le remboursement.

Le tracteur de la commune est en panne. Les 2 roulements des roues ont cédé l'un après l'autre. Il apparaît que le godet est trop gros et que cet engin ne soit pas adapté pour faire du terrassement. En résulte une immobilisation de 3 semaines pour les 2 interventions à venir. L'estimation des réparations est d'environ 4 500€.

La hauteur des ralentisseurs de la commune (dos d'âne) semble « trop haute », mais après étude, il apparaît que la hauteur est finalement tout à fait conforme. C'est en fait la rampe d'accès qui ne serait pas aux normes et qui devrait être rallongée pour réduire les pentes

UNE ROUTE ACCIDENTOGÈNE

Une réflexion est menée sur la route de Septème, accidentogène. Un accident spectaculaire a eu lieu mi juillet 2020 sur cette route.

Quid d'un ralentisseur et/ou d'un feu tricolore ?

Des quilles devaient être posées par le département vers la passerelle route de Septème (l'effet induit serait le ralentissement des véhicules). Daniel DUPUIS insiste sur l'impossibilité d'implanter un feu tricolore à l'entrée du village, route de Septème, car trop dangereux.

Il convient d'étudier la possibilité de radar pédagogique ou feu orange clignotant ou de ralentisseur. Sur le pont qui surplombe la Vesonne, le croisement des véhicules peut parfois être compliqué et une réflexion sera menée.

Suite à une infiltration d'eau dans une classe de l'école maternelle, 2 tuiles ont été identifiées endommagées. L'une d'entre elles a été remplacée et l'autre réparée au silicone étanche.

Le faitage était cassé et une faîtière était fendue : la réparation au silicone étanche semblait la plus adaptée. Enfin, il n'y a pas de film sous-toiture anti-poudreuse d'où une infiltration d'humidité.

Voici une liste des autres points relevés :

- Le Poteau EDF désaffecté sur le parvis de l'église sera déposé (Charge EDF).
- Le Poteau EDF couché le long du clos sera enlevé (Charge EDF).
- Ambroisie : une réunion de présentation est prévue le 30 Juillet (9h30-12h30) avec un drone de localisation. Un représentant de Vienne Condrieu-agglomération devrait être présent sur la commune pour faire un état des lieux au sujet de l'ambroisie.
- Les arbres, aux abords de l'école, qui n'auront pas résisté seront remplacés par le prestataire lorsque qu'il en aura fait le bilan.
- L'entretien des rivières n'est pas à la charge de notre commune. Le législateur indique que le riverain propriétaire en a la responsabilité jusqu'au milieu de son lit.
- La route du Cancelet est en cours de sondage suite à son affaissement (les sources qui coulent sous la route poseraient des problèmes de stabilité).
- Le pont situé chemin des randonneurs nécessite un entretien qui peut être fait sur la base du bénévolat et du volontariat par plusieurs personnes (prestation gratuite : geste citoyen).

- Analyse en cours sur la possibilité de mettre des bacs à fleurs vers le parking, anciennement camping-car.

- Les tuiles des toitures photovoltaïques de l'école sont entreposées au local technique. Elles appartiennent à la commune, dans l'optique d'une future utilisation de remplacement.

- Les fossés du chemin des meuniers devraient être nettoyés.

- L'eau potable est de la compétence de Vienne Condrieu Agglomération (problème de pression d'eau, route de Septème et quartier du Piémont).

COMMISSION

URBANISME, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



La commission a été installée le 8 Juillet 2020 et assurera 3 missions principales au sein du nouveau conseil municipal élu, une mission de suivi d'urbanisme bâti ou non, une mission de suivi du patrimoine classé-labelisé, bâti ancien, non bâti et une mission de suivi du développement durable. La commission municipale d'urbanisme est constituée uniquement de membres du conseil municipal.

Le Maire en est le président de droit. Ainsi, du fait de sa nature de « commission municipale », elle ne peut comprendre des personnes non élues dans la commune.

Les membres de la commission ont pour mission d'assurer le suivi des dossiers et affaires auxquelles elles se rapportent. Ils se réunissent en fonction des besoins et des demandes. Concernant les travaux ou les aménagements, les membres de la commission se retrouvent régulièrement pour étudier les projets proposés avant de les présenter et de les voter au conseil municipal. Ils déterminent les actions en fonction du budget et des priorités.

Les membres de la commission sont :

Christian PETREQUIN (président), Pascal CHANEAC (adjoint Urbanisme), Martine THOMAS (adjointe Finances), Jean-Pierre BULLY (adjoint Voirie), Anne BURDIN (conseillère majorité), Jérôme VALLIN (conseiller majorité), Anthony BAROU (conseiller majorité) et Christelle RAVEL (Conseillère opposition).

La mission d'**urbanisme** consistera à prendre en charge les travaux d'investissements en matière d'urbanisme, le suivi

des chantiers, les projets d'aménagements, l'application du droit du sol, le plan local d'urbanisme, la transition vers le plan local d'urbanisme intercommunal, la gestion du droit de préemption, l'utilisation du domaine public, la rénovation urbaine, les relations avec les concessionnaires de réseaux, les travaux d'entretien d'urbanisme, la signalétique, le mobilier urbain, la gestion et la mise en valeur des espaces et des infrastructures publics.

La mission de **patrimoine** consistera à prendre en charge le « patrimoine bâti ou non » et de gérer le patrimoine immobilier de la commune, d'entretenir les bâtiments existants, de veiller au bon fonctionnement technique de ces ensembles, d'assurer leur sécurité, d'appliquer la législation en vigueur (accessibilité) et de développer des nouveaux projets.

La mission de **développement durable** consistera à développer une réponse aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins au sein de la commune.

Cette commission travaillera en étroite collaboration avec la Direction de la Culture et du Patrimoine de l'Isère (DCPI) et l'association Culture Loisirs et Patrimoine (CLP). Elle travaillera également avec Vienne Condrieu Agglomération qui à la compétence en matière d'application du droit du sol et du PLU.

Éléments statistiques urbanisation depuis 2014 :

Nombre de Demandes Préalables (DP) instruites lors des 6 dernières années : 185 dont 134 favorables et 63 constats de conformité restant à réaliser.

Nombre de Permis de Construire (PC) instruits lors des 6 dernières années : 176 dont 149 favorables et 72 constats de conformité restant à réaliser.

PRIEURÉ : RUPTURE D'UN TÉMOIN DE FISSURE

Éléments d'état des lieux du patrimoine

Sondages et stratigraphies de la sacristie à faire réaliser à la suite de la découverte de peinture en sous-couche de la sacristie, visuellement similaire à celle de nos deux tableaux classés exposés dans l'église.

Stabilité du Prieuré à faire vérifier par un bureau d'étude structure à la suite de la rupture d'un témoin de fissure sur la façade Nord du bâtiment du Prieuré signalé par la DCPI le 3 Octobre 2019.

Stabilité structurelle du Bâtiment la Cure à envisager à la suite de la constatation d'une dégradation importante de la toiture et la présence d'une fissure ouverte en façade donnant sur la montée des pavés. D'autres dégradations liées aux infiltrations d'eau (plafond, sol, mur) ont été observées à l'intérieur du bâtiment.

Une étude de mise en accessibilité au rez-de-chaussée de la Mairie a été faite par la précédente mandature et de nombreuses mises en conformité à réaliser ont été identifiées.

Un chiffrage précis et des plans restent à réaliser.

Une promesse unilatérale de vente a été signée le 25 Mai 2020, avant l'expiration des délais de recours autorisant l'opération (délibération du 5 Mars 2020 visée par la sous-préfecture de Vienne le 10 Mars 2020). Cette promesse unilatérale de vente a été signée entre la commune de Moidieu-Détourbe représenté alors par Monsieur Gérard LAMBERT (Promettant) et ALILA PROMOTION (Bénéficiaire) représenté par Monsieur FABRI. A ce jour, nous pouvons retenir que le dossier suit son cours.

Deux groupes de travail sont mis en place :

- Le groupe Application du droit du sol et PLU :

Prenant notamment en charge la réalisation des constats de conformité DP et PC. Ce groupe sera piloté par l'adjoint à l'urbanisme avec l'assistance des membres de la commission. Ce groupe travaillera également sur des adaptations de règlement du PLU sans modifications du droit à construire (assouplissement de certaines règles comme la notion d'emprise au sol de 0.2 par exemple) et sera force de proposition auprès de services référents.

- Le groupe Patrimoine et développement durable :

Prenant notamment en charge le suivi du patrimoine classé et labellisé ainsi que le suivi du patrimoine bâti ancien ou non. Ce groupe sera piloté par l'adjoint urbaniste avec l'assistance des membres de la commission. Ce groupe travaillera également sur des dossiers d'énergies propres et intercommunaux. Il sera force de proposition auprès des services référents.

L'INFO EN +

CONSEILS EN URBANISME !

Quelques éléments émanant du service spécialisé de la mairie afin de faciliter et d'accélérer le montage des dossiers :

VOUS ÊTES VENDEURS ?

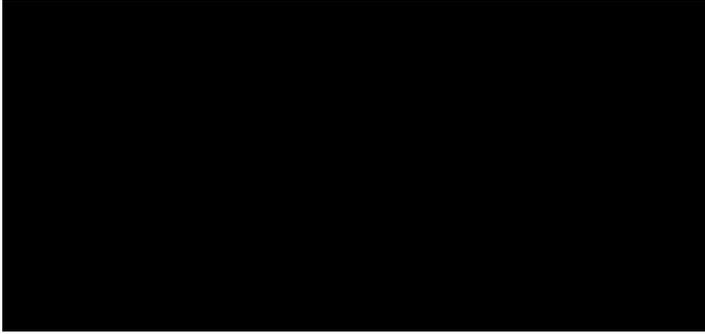
Fournissez le dossier complet d'urbanisme du bien vendu. C'est-à-dire : Permis de construire, conformité, certificat d'urbanisme, plan de géomètre, étude du sol, etc.

VOUS ÊTES ACQUÉREUR ?

Exigez le dossier complet d'urbanisme de votre habitat au vendeur.
En définitive...

Considérez ce dossier comme le carnet de santé de votre future acquisition, c'est un dossier qui réunit tous les événements qui concernent votre bien depuis sa naissance. Il constitue un lien entre les professionnels de l'urbanisme.

LE CCAS



Cum autem commodis intervallata temporibus convivia longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit.

Cum autem commodis intervallata temporibus convivia longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit.

Cum autem commodis intervallata temporibus convivia longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit.

Cum autem commodis intervallata temporibus convivia longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit.

Cum autem commodis intervallata temporibus convivia longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his quibus vicissitudo debetur, peregrinum invitari conveniet, et si digesto plene consilio id placuerit fieri, is adhibetur qui pro domibus excubat aurigarum aut artem tesserariam profitetur aut secretiora quaedam se nosse confingit longa et noxia coeperint apparari vel distributio sollemnium sportularum, anxia deliberatione tractatur an exceptis his

PROCES-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :

17 Présents : 13 (pour les délibérations n° 1 et 2) puis 14 (pour les délibérations n° 3 et 4)

Votants : 17

Date de convocation : 28 novembre 2019

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Sophie GUIBOURET, Jean ROUAT (pour les délibérations 3 et 4), Boris WILD, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Jacques NOCENTI, Noëlle FREZET, Hervé VAUDAINE, Daniel DUPUIS, Carole PERNOUX, Martine THOMAS, Noëlle HOLLINGER, Christian PETREQUIN, Jean-Pierre GUIBERT.

Absents excusés : Aline CHARRETON (pouvoir à Sophie GUIBOURET), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI pour les délibérations n° ,1 et 2), Delphine THOLANCE (pouvoir à Carole PERNOUX), Christine NICOD (pouvoir à Christelle KOCALENIOS RAVEL).

Secrétaire de séance : Daniel DUPUIS

Délibération n° 1-12-19 : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la restitution aux communes de l'ex CCRC de la compétence Enfance (3-6 ans) et « animation information jeunesse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et une abstention.

Approuve le rapport de la CLECT en date du 18 octobre 2019 ci-joint annexé.

Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Délibération n° 2-12-19 : Décision modificative n° 1 au budget 2019

Suite à l'exécution du budget 2019, afin de pouvoir reporter les crédits nécessaires de la section d'investissement au budget 2020, il est nécessaire de modifier le budget 2019. Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et une abstention, approuve cette décision modificative n° 1.

Délibération n° 3-12-19 : Restes à Réaliser à reporter au budget 2020.

Afin de pouvoir mandater les factures d'investissements engagés sur 2019 mais non encore réglés, il convient de reporter les crédits non consommés en 2019 au budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reporter les crédits de la section



d'investissement.

Délibération n° 4-12-19 : Instauration de la Déclaration Préalable de travaux obligatoire pour les clôtures et les ravalements.

Il convient tout d'abord de rappeler les dispositions du code de l'urbanisme applicables en matière de clôture au regard des articles L.421-4 et R.421-12.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour et une abstention, **décide** de soumettre l'édification des clôtures et ravalements à une procédure préalable de travaux à compter du 1er Janvier 2020 sur l'ensemble du territoire communal, en application des dispositions des articles L.421-4, R.421-12 et R.421-17-1 du code de l'urbanisme.

**PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le sept du mois de février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 14
Votants : 17
Date de convocation : 30 janvier 2020

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Aline CHARRETON, Jean ROUAT, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Jacques NOCENTI, Noëlle FREZET, Hervé VAUDAINE, Daniel DUPUIS, Carole PERNOUX, Martine THOMAS, Christine NICOD, Noëlle HOLLINGER, Christian PETREQUIN, Jean-Pierre GUIBERT.

Absents excusés : Sophie GUIBOURET (pouvoir à Gérard LAMBERT), Boris WILD (pouvoir à Noëlle FREZET), Delphine THOLANCE (pouvoir à Carole PERNOUX).

Secrétaire de séance : Carole PERNOUX

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2019 est approuvé.

Délibération n° 1-02-20 : Modalités de vente de chaleur bois .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de vendre une partie de la chaleur bois issue de la chaufferie bois granulés du groupe scolaire à compter du 1er janvier 2020.

Précise que les opérations comptables se feront au sein du budget général de la commune.

Opte pour un non assujettissement au régime de TVA.

S'engage à ce que l'énergie soit produite au moins à 50 % à partir du bois afin de répondre à la démarche de Territoire à Energie Positive.

Délibération n° 2-02-20 : Fourniture de chaleur bois :

Tarifs et Règlement de service .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Adopte le règlement de service du réseau de chaleur annexé à la présente délibération.

Fixe les tarifs.

Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n° 3-02-20 : Création d'un emploi permanent dans la filière Animation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de créer un emploi dans la filière Animation à compter du 1er mars 2020 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Cadre d'emploi :** animateurs territoriaux.
- **Grade :** animateur (catégorie B).
- **Fonctions :** responsable du service périscolaire.
- **Durée hebdo :** temps complet (35h).

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination

**PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 13
Votants : 16 pour la délibération n° 1 puis 17
Non votant : 1 (pour la délibération n° 1)
Date de convocation : 27 février 2020

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Sophie GUIBOURET, Aline CHARRETON, Jean ROUAT, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Jacques NOCENTI, Daniel DUPUIS, Carole PERNOUX, Delphine THOLANCE, Martine THOMAS, Noëlle HOLLINGER, Christian PETREQUIN, Jean-Pierre GUIBERT.

Absents excusés : Boris WILD (pouvoir à Sophie GUIBOURET), Hervé VAUDAINE (pouvoir à Daniel DUPUIS), Noëlle FREZET (pouvoir à Jean ROUAT), Christine NICOD (pouvoir à Christelle KOCALENIOS RAVEL).

Secrétaire de séance : Delphine THOLANCE.

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2020 est approuvé.

Conseil Municipal du 05/03/2020 : ce compte-rendu n'a jamais été approuvé

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai, à vingt heures,

Suite aux élections municipales du quinze mars deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Date de convocation : 18 mai 2020

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Jean-Pierre BULLY, Anne BURDIN, Christophe MOREL, Virginie BALLY, Pascal CHANEAC, Yvette SOLIGNAC, Jérôme VALLIN, Martine GREINER, Gilles ROZIER, Joëlle MILLET, Anthony BAROU, Martine THOMAS, Romaric PETIT, Jean ROUAT, Christelle RAVEL, Daniel DUPUIS, Sophie GUIBOURET.

Secrétaire de séance : Anthony BAROU (benjamin de l'assemblée)

Huis-clos :

Afin de se prémunir contre la propagation de la COVID-19, Monsieur Gérard LAMBERT, maire sortant, propose aux membres du conseil que la séance se déroule à huis clos, en application de l'article L.2121-18 du CGCT. Le huis clos est approuvé à l'unanimité.

1. Installation des conseillers municipaux

2. Élection du maire

PETREQUIN Christian : 15 voix

ROUAT Jean : 3 voix

Monsieur Christian PETREQUIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Liste MOREL Christophe 15 voix pour, 4 blancs

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Christophe MOREL. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste suivante :

Premier adjoint : M. Christophe MOREL

Deuxième adjointe : Mme Céline MESSINA

Troisième adjoint : M. Pascal CHANEAC

Quatrième adjointe : Mme Martine THOMAS

Cinquième adjoint : M. Jean-Pierre BULLY

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 11 juin 2020

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Christophe MOREL, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Yvette SOLIGNAC, Anne BURDIN, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Gilles ROZIER, Anthony BAROU, Jean ROUAT, Daniel DUPUIS, Christelle RAVEL.

Absente excusée : Sophie GUIBOURET (pouvoir à Christelle RAVEL).

Secrétaire de séance : Anthony BAROU.

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé.

Délibération n° 1-06-20 : Constitution des commissions municipales.

Vu les arrêtés du Maire portant délégations du Maire aux adjoints et au conseiller délégué ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les commissions municipales ;

Considérant que le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ;

Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Commission Culture Vie associative et locale :

Responsable : Christophe MOREL (premier adjoint)

Membres : Céline MESSINA, Virginie BALLY, Joëlle MILLET, Gilles ROZIER, Romaric PETIT, Jean ROUAT.

Commission Enfance, Jeunesse, Education :

Responsable : Céline MESSINA (deuxième adjointe)

Membres : Virginie BALLY, Yvette SOLIGNAC, Martine GREINER, Gilles ROZIER, Romaric PETIT, Daniel DUPUIS.

Commission Urbanisme, Patrimoine, Développement durable et Environnement :

Responsable : Pascal CHANEAC (troisième adjoint)

Membres : Jean-Pierre BULLY, Anne BURDIN, Jérôme VALLIN, Anthony BAROU, Martine THOMAS, Christelle RAVEL.

Commission Finances et Vie Sociale :

Responsable : Martine THOMAS (quatrième adjointe)
Membres : Anne BURDIN, Céline MESSINA, Martine GREINER, Yvette SOLIGNAC, Joëlle MILLET, Sophie GUIBOURET.

Commission Voirie, Réseaux et Espaces verts :

Responsable : Jean-Pierre BULLY (cinquième adjoint)
Membres : Christophe MOREL, Pascal CHANEAC, Jérôme VALLIN, Anthony BAROU, Daniel DUPUIS.

Commission Communication :

Responsable : Romaric PETIT (conseiller délégué)
Membres : Christophe MOREL, Gilles ROZIER, Céline MESSINA, Virginie BALLY, Joëlle MILLET, Christelle RAVEL

Délibération n° 2-06-20 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

Prend acte que Monsieur Christian PETREQUIN, Maire, est Président de la commission d'appel d'offres.
Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection des membres au scrutin secret.

PROCÈDE À L'ÉLECTION DES MEMBRES

Nombre de votants : 19

Bulletins nuls: 0

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Siège à pourvoir : 3

Calcul du quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : $19 / 3 = 6,33$

Ont obtenu :

LISTES

Martine THOMAS

Voix obtenues : 15

Attribution au quotient (1ère répartition) : 2

Attribution au plus fort reste : 0

Total : 2

Daniel DUPUIS

Voix obtenues : 4

Attribution au quotient (1ère répartition) : 0

Attribution au plus fort reste : 1

Total : 1

Proclame élus les membres titulaires :

Mme Martine THOMAS

Mme Anne BURDIN

M. Daniel DUPUIS

Proclame élus les membres suppléants :

M. Pascal CHANEAC

Mme Yvette SOLIGNAC

M. Jean ROUAT

Délibération n° 3-06-20 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Énergie Isère (TE38).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Pierre BULLY délégué titulaire, et Monsieur Christophe MOREL délégué suppléant au sein de TE38.

Délibération n° 4-06-20 : Désignation de référents communaux à la Sécurité Routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Anthony BAROU comme référent titulaire à la sécurité routière et Madame Virginie BALLY comme suppléante.

Délibération n° 5-06-20 : Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Yvette SOLIGNAC comme conseillère en charge des questions de défense.

Délibération n° 6-06-20 : Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° De fixer, dans une limite de droits unitaire de 2 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant maximum de 100 000€, quelle que soit la procédure de consultation et de publicité.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° De passer les contrats d'assurance pour un montant maximum de 20 000 € ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts pour des montant inférieurs à 20 000 €.

12° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 euros.

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal comme suit :

- Saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif pour les contentieux de l'annulation, de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, répressif dans le cadre des contraventions de voirie, de référés en urgence.

- Saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales.

- Constitution de partie civile.

14° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

15° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local .

16° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et pour un montant inférieur à 100 000 euros, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

17° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 2 000 euros.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Délibération n° 7-06-20 : Indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 contre,

Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Maire, des adjoints et des conseillers délégués avec prise d'effet au 26 mai 2020 comme suit :

- Maire : 51,60 % de l'indice brut 1027 soit 2 006,93 € bruts mensuels,

- Adjoints : 18,60 % de l'indice brut 1027 soit 723,43 € bruts mensuels,

- Conseillers délégués : 6 % de l'indice brut 1027 soit 233,36 € bruts mensuels.

Précise que la liste nominative des élus bénéficiant des indemnités est annexée à la présente délibération.

Tableau annexé à la délibération n° 6-06-20 du 19 juin 2020 :

Nom : PETREQUIN

Prénom : Christian

Qualité : Maire

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 51,60 %

Montant brut mensuel : 2 006,93 €

Montant brut annuel : 24 083,17 €

Nom : MOREL

Prénom : Christophe

Qualité : 1er adjoint

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 18,60 %

Montant brut mensuel : 723,43 €

Montant brut annuel : 8 681,14 €

Nom : MESSINA

Prénom : Celine

Qualité : 2ème adjoint

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 18,60 %

Montant brut mensuel : 723,43 €

Montant brut annuel : 8 681,14 €

Nom : CHANEAC

Prénom : Pascal

Qualité : 3ème adjoint

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 18,60 %

Montant brut mensuel : 723,43 €

Montant brut annuel : 8 681,14 €

Nom : THOMAS

Prénom : Martine

Qualité : 4ème adjoint

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 18,60 %

Montant brut mensuel : 723,43 €

Montant brut annuel : 8 681,14 €

Nom : BULLY

Prénom : Jean-Pierre

Qualité : 5ème adjoint

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 18,60 %

Montant brut mensuel : 723,43 €

Montant brut annuel : 8 681,14 €

Nom : PETIT

Prénom : Romaric

Qualité : Conseiller délégué

Indemnités en % de l'indice brut 1027 : 6,00 %

Montant brut mensuel : 233,36 €

Montant brut annuel : 2 800,37 €

TOTAL : 70 289,24 €

Délibération n° 8-06-20 : Crédits accordés à la formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les crédits alloués à la formation des élus à 8 % du montant des indemnités de fonction des élus soit un montant de 5 623 €.

Précise que ce montant sera inscrit au budget primitif.

Retrouvez les compte- rendus détaillés des conseils municipaux sur www.moidieu-detourbe.fr



La complémentaire
santé de votre Commune

LA MAIRIE DE MOIDIEU-DÉTOURBE SE MOBILISE POUR VOTRE MUTUELLE COMMUNALE

La municipalité de Moidieu-Détourbe a signé une convention qui permet à ses administrés d'obtenir **jusqu'à 25 % de réduction** sur un contrat mutuelle santé.

Plus d'infos et contacts auprès de :

Sophie Padre. Tél. : 06 28 30 98 87 / sophie.padre@axa.fr

Chrystelle Raclet. Tél. : 06 70 00 12 70 / chrystelle.raclet@axa.fr

LA GAZETTE
LETTRE D'INFORMATION

LA GAZETTE DE MOIDIEU-DÉTOURBE

Cette Gazette n°1 a été éditée dans un format long.

Elle est destinée à combler le grand manque d'information qui a fait suite à la période électorale et à la crise sanitaire. Aucune information imprimée n'a été distribuée à la population depuis le dernier Echo Municipal de février 2020 (en dehors de la Gazette « spéciale associations » de juillet).

De plus, cette Gazette n°1 a aussi vocation à dresser un véritable « état des lieux financier » très clair et basé sur tous les chiffres officiels disponibles, afin que chacun connaisse la situation trouvée en 2020 par la nouvelle mandature.

La nouvelle équipe municipale a tenu à vous proposer ce format de lettre d'information et nous espérons qu'il vous plaira. Les prochaines Gazettes n'ont pas de périodicité particulièrement planifiée. Elles interviendront sporadiquement quand le besoin de communiquer se fera ressentir.

Elles seront assurément moins denses et relèveront plus de l'actualité.

A la prochaine !



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE